

N° DEL/2024-104



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 09 décembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2024

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (8) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. POP Ion Octavian,
M. CONTINSOUZA Nicolas a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-Claude BESSEAU,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme DUBOCHAUD Patricia a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme Marie FRAYSSE.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE – BAREME 2025 DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AU SEIN DE LA CRECHE A EGLETONS ET DE LA MICRO CRECHE A MARCILLAC-LA-CROISILLE.

M. le Président présente le **barème 2025 modifié**, soumis par la CNAF, applicable sur nos Etablissements d'Accueil du Jeunes Enfants à compter du 1^{er} janvier 2025 et prévu par convention avec la CAF dans le cadre de nos conventions d'objectifs et de financement.

Pour 2025, les barèmes évoluent de la façon suivante :

2025	Composition de la famille					
	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 ou 5 enfants à charge	6 ou 7 enfants à charge	A partir de 8 enfants à charge
Taux d'effort	0.0619 %	0.0516 %	0.0413 %	0,0310 %	0,0310 %	0,0206 %
Plancher*	801,00 €					
Plafond*	7000,00 €					
Tarif horaire minimum	0.50 €	0.41 €	0.33 €	0.25 €	0.25 €	0.17 €
Tarif horaire maximum	4.33 €	3.61 €	2.89 €	2.17 €	2.17 €	1.44 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le barème modifié des participations familiales de la CNAF au sein de la crèche et de la Micro crèche, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 décembre 2024
Le Président,**

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26
Charles FERRÉ